



# Plan d'affaires

2019–2020

*Ministère des Communautés,  
de la Culture et du Patrimoine*

  
**NOVA SCOTIA**  
**NOUVELLE-ÉCOSSE**

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2019

Plan d'affaires 2019-2020  
Mars 2019  
ISBN : 978-1-55457-936-5

## Table des matières

Mandat, Vision, Mission .....	2
Initiatives de 2019-2020 .....	3
Éléments de mesure.....	8
Affaires acadiennes et Francophonie .....	10
Affaires afro-néo-écossaise .....	11
Affaires gaéliques .....	12
Résumé financier.....	13

## Message du ministre

Je suis heureux de présenter le plan d'affaires 2019-2020 du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine. Grâce à ses programmes et à ses services, le ministère est principalement responsable d'investir dans la population de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire dans ses communautés, ses entreprises, ses idées, sa culture et son patrimoine, sa santé et son mieux-être, ainsi que dans les liens qui unissent ses habitants.

Le travail du ministère est guidé par le *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse*. Signé en février 2017, ce plan vise à faire de la Nouvelle-Écosse une province où l'identité, l'expression et l'économie culturelles s'épanouissent. Il permet de plus de cibler le racisme systémique, de faire progresser la diversité culturelle et de multiplier les initiatives visant à promouvoir, préserver et célébrer la culture et le patrimoine mi'kmaw.

Conformément aux thèmes du *Plan d'action pour la culture*, un nouveau directeur de liaison culturelle mi'kmaw facilitera cette année les relations entre la communauté artistique mi'kmaw et les services, possibilités et programmes offerts par le gouvernement. Le ministère continuera de soutenir la planification des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 2020 pour accueillir dans la province 1 000 nations autochtones de partout en Amérique du Nord. Le ministère collaborera avec des établissements d'enseignement postsecondaire et s'associera à des entreprises pour favoriser la créativité et l'innovation à travers des incubateurs culturels dont les entrepreneurs de l'industrie de la création pourront se servir pour explorer des moyens d'utiliser la culture au profit des Néo-Écossais. Le ministère collaborera également avec des établissements d'enseignement postsecondaire pour améliorer les compétences entrepreneuriales et en matière d'exportation des travailleurs de l'industrie de la création. Nous commencerons également, pendant l'année 2019-2020, à mettre en œuvre la première stratégie événementielle de la Nouvelle-Écosse.

Sous la direction des ministres Ince, Metlege Diab et Delorey, l'Office des affaires afro-néo-écossaises, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie et l'Office des affaires gaéliques continuent de collaborer avec leurs communautés respectives dans les domaines suivants : clarification des titres fonciers, inclusion de la langue, de l'histoire et de la culture gaéliques dans les ressources pédagogiques et collaboration avec l'Office de l'immigration pour attirer plus d'immigrants francophones dans la province.

Je tiens à remercier le personnel du ministère qui a fait preuve de beaucoup d'enthousiasme dans son travail et d'un très grand dévouement envers la population de la Nouvelle-Écosse. L'équipe du ministère possède une vision commune : bâtir des communautés fortes et dynamiques. Le travail que nous ferons en 2019-2020 nous permettra de continuer à concrétiser cette vision.

L'honorable Leo Glavine  
Ministre des Communautés, de la Culture et du Patrimoine

## Mandat, mission et vision

### Mandat

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine (CCP) est chargé de contribuer au bien-être et à la prospérité des communautés hétérogènes et créatives de la Nouvelle-Écosse par la promotion, le développement, la préservation et la célébration de notre culture, de notre patrimoine, de notre identité et de nos langues, et en offrant à nos intervenants du leadership, de l'expertise et de l'innovation.

### Vision

La Nouvelle-Écosse est un exemple reconnu au Canada de lieu où l'identité, l'expression et l'économie culturelles sont prospères, un lieu où tout le monde célèbre et accueille la diversité et l'héritage culturel et s'épanouit grâce à une créativité débridée et à une communauté soudée.

### Mission

Le ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine appuie ses intervenants internes et externes et ses communautés par des services, des programmes et des politiques qui sont basés sur les pratiques exemplaires et qui préservent l'apprentissage continu, la culture, le patrimoine, l'identité et les langues de la Nouvelle-Écosse tout en y donnant accès.

## Initiatives de 2019-2020

Le *Plan d'action pour la culture de la Nouvelle-Écosse : Créativité et communauté*, qui a été mis en place en février 2017, s'articule autour de soixante mesures regroupées en six grands thèmes. Ces actions ont été intégrées aux plans d'affaires de nombreux ministères et continuent d'orienter le travail du ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine.

Le plan d'affaires 2019-2020 s'aligne sur les six thèmes du *Plan d'action pour la culture* pour les activités, ressources et efforts du ministère. Nous continuons de nous concentrer sur les possibilités de collaboration et de partenariat à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement afin de concrétiser les initiatives importantes présentées dans le plan.

### **Thème 1 – Promotion de la culture mi'kmaw**

Le ministère reconnaît l'importance de la culture mi'kmaw en Nouvelle-Écosse et fait de sa promotion et sa préservation une priorité. Grâce à ses programmes et à ses initiatives, il favorisera l'épanouissement de la culture mi'kmaw.

Voici des exemples d'initiatives :

- En 2019-2020, le directeur de liaison culturelle mi'kmaw facilitera les liens entre les artistes, artisans, créateurs et organisations mi'kmaw ainsi que les programmes, services et possibilités qu'offre le gouvernement.
- Multiplier les possibilités d'expression de la culture mi'kmaw par la collaboration et en apportant un soutien à l'artisanat, aux pow-wow et aux mawiomi'l, aux arts, aux fêtes, aux événements sportifs et à d'autres activités culturelles. Par exemple, la Nouvelle-Écosse a créé une nouvelle plaque d'immatriculation pour reconnaître l'importance du patrimoine mi'kmaw. En 2019-2020, les revenus tirés de la vente de cette plaque seront consacrés aux activités sportives et récréatives destinées aux jeunes Mi'kmaq.
- Le MCCP a appuyé la candidature du conseil sportif mi'kmaw pour accueillir les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) 2020. En juillet 2020, la Nouvelle-Écosse accueillera donc près de 1 000 nations autochtones de toute l'Amérique du Nord en l'honneur de la culture, des traditions et du sport. Quelque 5 000 jeunes athlètes (âgés de 13 à 19 ans) s'affronteront. Depuis les premiers jeux en 1990, les retombées économiques se chiffrent en millions de dollars pour les villes qui les accueillent. Cet événement est une occasion sans précédent de favoriser la création de liens entre des communautés de toute l'Amérique du Nord et de célébrer la culture et le patrimoine des Mi'kmaq. En 2019-2020, le MCCP aidera la société hôte des JAAN à réaliser divers projets, notamment une formation sur la diversité destinée aux bénévoles.

## Thème 2 – Promotion de la créativité et de l'innovation

La culture contribue à la prospérité des économies et des communautés. La créativité et l'innovation sont essentielles au soutien des entreprises culturelles.

Voici des exemples d'initiatives :

- Grâce à un investissement total de 1,5 million de dollars, le Fonds pour l'innovation culturelle permet de former de précieux partenariats et de développer les capacités communautaires. Les investissements réalisés grâce à ce fonds permettront de continuer à soutenir, en 2019-2020, la croissance des communautés et des organisations en favorisant l'inclusion, la créativité, les arts et la culture.
- Travail effectué au sein du MCCP et avec les organismes culturels pour évaluer les programmes de financement afin de veiller à leur efficacité et à leur transparence. Le ministère s'est engagé à évaluer tous les programmes, fonds et subventions pour les moderniser et faire en sorte qu'ils répondent aux besoins des Néo-Écossais et des communautés.
- Collaborer avec les ministères provinciaux et les organismes communautaires pour soutenir le secteur bénévole et le secteur à but non lucratif, tout en reconnaissant le rôle essentiel que jouent les bénévoles dans les activités communautaires et culturelles grâce à la création, au lancement et à la mise en œuvre d'une *stratégie intégrée visant à soutenir les organismes bénévoles et à but non lucratif* en Nouvelle-Écosse.

## Thème 3 – Renforcement de l'éducation, des partenariats et de la compréhension

Les mesures liées à ce thème mettent l'accent sur l'éducation et les partenariats afin de développer une profonde appréciation de la culture et de rechercher les possibilités économiques qu'offre l'industrie de la culture. Les initiatives visent à exposer les enfants à la culture et à l'expression de la créativité dans les écoles ainsi qu'à soutenir le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans son travail de promotion et d'intégration de l'éducation artistique et culturelle novatrice dans le système scolaire. De plus, les initiatives d'éducation destinées aux travailleurs du secteur de la culture et de la création doivent être soutenues afin de contribuer à leur réussite. Voici quelques exemples d'initiatives :

- Collaborer avec les établissements d'enseignement postsecondaire pour améliorer les compétences entrepreneuriales et en matière d'exportation des travailleurs de l'industrie de la création; par exemple, offrir des formations et du mentorat aux entrepreneurs du secteur de la création et multiplier les possibilités d'accès aux marchés d'exportation. En 2019-2020, des initiatives seront entreprises afin de déterminer les ressources disponibles pour les entrepreneurs du secteur de la création et se concentrer sur le moyen le plus efficace de fournir un soutien à ses travailleurs.
- Améliorer les pratiques d'inclusion culturelle dans les programmes de développement de la petite enfance, à travers le cadre pédagogique, la formation initiale et le perfectionnement des éducateurs de la petite enfance et des intervenants.

- L'outil *Gaelic Nova Scotia: A Resource Guide*, qui est destiné aux enseignants de la langue, de la culture et de l'histoire gaéliques, sera intégré en 2019-2020 aux ressources pédagogiques destinées aux enseignants du primaire à la huitième année.
- Le M CCP commencera à mettre en œuvre le plan « Soyons actifs en Nouvelle-Écosse : Plan d'action pour augmenter l'activité physique », qui vise à inciter les Néo-Écossais à être plus actifs. Ce plan s'adresse aux personnes de tous âges et met l'accent sur les groupes les moins actifs et les diverses communautés de la province. Il vise notamment à favoriser le développement des enfants et à leur donner les compétences et les ressources pour rester actifs toute leur vie. La période de la prématernelle avant et après l'école offre le plus l'occasion de favoriser l'activité physique. En 2019-2020, le M CCP et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) s'associent pour mettre à l'essai des programmes de prématernelle avant et après les heures de classe. L'activité physique et les jeux en plein air seront encouragés dans toutes les écoles.

#### **Thème 4 – Promotion de la diversité culturelle**

La diversité des croyances, des cultures et des expériences renforce la société et favorise la compréhension, l'empathie et la créativité. Ces qualités contribuent également à renforcer l'économie grâce aux possibilités que peuvent offrir différents points de vue et expériences. Les mesures prises dans le cadre de ce thème contribueront à faire de la Nouvelle-Écosse une province plus inclusive, plus accueillante et plus équitable pour les nouveaux et futurs Néo-Écossais, les Autochtones, les Afro-Néo-Écossais, les communautés LGBTQI, les femmes et d'autres groupes. Voici des exemples d'initiatives :

- Lutter contre le racisme systémique au sein du gouvernement et des organisations en partenariat avec les diverses communautés. Ce travail supposera un engagement communautaire qui sera dirigé par un nouveau directeur de la sensibilisation et de l'intégration communautaires. De plus, deux nouveaux agents communautaires constitueront un lien essentiel entre le gouvernement et la communauté afro-néo-écossaise pour le projet de clarification des titres fonciers.
- La Nouvelle-Écosse a été la première province à proclamer la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024). Le plan d'action pour la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine en Nouvelle-Écosse sera mis en œuvre en 2019 grâce à des partenariats et à un travail de collaboration avec les ministères et la communauté afro-néo-écossaise.
- Le gouvernement poursuit sa collaboration avec la commission d'enquête sur la Home for Coloured Children afin de bâtir une compréhension commune des principaux problèmes et pour se préparer à un recours collectif pendant la dernière phase du mandat.
  - Grâce à l'apprentissage commun lié à l'enquête (dont les travaux s'achèveront en 2019), le M CCP sensibilisera le public au racisme et à la discrimination systématiques et institutionnels à partir des informations recueillies.

- Aider les organisations à conseiller les communautés et à exploiter les forces présentes dans la province.
- L'Office des affaires afro-néo-écossaises a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Terres et des Forêts, le ministère de la Justice, Service Nouvelle-Écosse et le ministère des Affaires municipales dans le cadre de l'initiative des titres fonciers. Les nouveaux agents communautaires travaillent directement avec les habitants de la province pour les aider avec le processus de réclamation, et le ministère des Terres et des Forêts a constitué une nouvelle équipe pour offrir gratuitement des services d'arpentage.
  - Ce travail devrait se poursuivre dans chacune des cinq communautés afro-néo-écossaises visées par la loi sur la clarification des titres fonciers (*Land Titles Clarification Act*). Les agents communautaires ont développé de bonnes relations avec les personnes admissibles au programme. Un comité de liaison avec les communautés sera formé en 2019-2020.
- Poursuite du travail consistant à consolider l'Office des affaires afro-néo-écossaises, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie et l'Office des affaires gaéliques.
- Administrer le Programme d'accessibilité pour les entreprises et le Community ACCESS-Ability Program en vue de rendre les entreprises, les lieux de travail et les installations communautaires de la Nouvelle-Écosse plus accessibles et équitables pour tous. En 2019-2020, la promotion du Programme d'accessibilité pour les entreprises sera centrée sur les restaurants, et 30 % du budget seront consacrés à l'accessibilité des toilettes des restaurants.

### **Thème 5 – Excellence de l'intendance culturelle**

La culture joue un rôle essentiel, car elle façonne l'identité communautaire, renforce la fierté de vivre dans un lieu et rapproche des personnes venant de différents horizons. Les initiatives du ministère soutiendront et renforceront par conséquent l'engagement des Néo-Écossais à être de véritables intendants des univers culturel et naturel de la province. Exemples :

- Faire en sorte que les musées de la Nouvelle-Écosse aient les moyens de raconter l'histoire de la province et d'offrir des expositions intéressantes grâce à des investissements stratégiques ciblés.
- Les responsables des bibliothèques publiques et le ministère collaborent actuellement à l'élaboration d'un plan à long terme qui saura répondre aux besoins des citoyens tout en veillant au maintien et à l'importance des bibliothèques publiques de la Nouvelle-Écosse.
- Collaborer avec les partenaires communautaires pour mettre en œuvre la *Stratégie d'avancement commune du loisir* afin de favoriser un mode de vie sain et actif et d'accroître l'inclusion et l'accès aux loisirs pour tous les Néo-Écossais.

- La *Stratégie sur les sentiers* sera publiée en 2019-2020. L'une des premières mesures sera la formation d'un comité chargé de sa coordination et de sa mise en œuvre.
- Chercher à former des partenariats communautaires pour aider les Archives de la Nouvelle-Écosse à diffuser le patrimoine documentaire de la province; par exemple, poursuite en 2019-2020 de la collaboration avec l'Office des affaires afro-néo-écossaises pour créer un guide de ressources en ligne destiné au public et concernant le travail de clarification des titres fonciers.
- Poursuite de la collaboration avec les intervenants pour promouvoir et faire connaître le riche patrimoine bâti de la Nouvelle-Écosse et sa valeur pour la province et son identité.

## Thème 6 – Sensibilisation au secteur de la culture et à sa croissance économique

En 2016, l'apport de la culture et du sport au PIB a été de 1,03 milliard de dollars, ce qui représente 16 479 emplois. Des mesures seront prises afin que le secteur puisse aider davantage d'entrepreneurs ainsi que pour favoriser l'innovation et la créativité. Les initiatives portent sur l'investissement, la promotion, la commercialisation et la collaboration pour développer les entreprises du secteur de la création culturelle. Exemples :

- En 2019, le M CCP s'appuiera sur le succès du Fonds des industries de la création, qui investit 1,5 million de dollars par an pour soutenir des initiatives culturelles novatrices répondant à des priorités sociales.
- Soutenir la stratégie du gouvernement relatif à la Nouvelle-Écosse et à la Chine en renforçant les relations commerciales dans le secteur culturel avec la Chine pendant que nous préparons notre deuxième mission culturelle dans ce pays en 2019, dans la province Guangdong, en collaboration avec le Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse.
- Soutenir les projets du gouvernement visant à élaborer une stratégie entre la Nouvelle-Écosse et l'Europe qui soit axée sur le renforcement des liens historiques et de nos relations avec les pays européens. Cette stratégie permettra au M CCP d'explorer les liens entre la Nouvelle-Écosse et l'Europe en renforçant les exportations de produits culturels.

La nouvelle *Stratégie événementielle de la Nouvelle-Écosse* porte sur la venue et l'organisation d'événements afin de faire de la Nouvelle-Écosse un chef de file en matière d'organisation d'événements.

- Le M CCP a collaboré avec les communautés pour faire venir un certain nombre d'événements importants en se servant de la *Stratégie événementielle* comme guide. Il s'agit entre autres de la Coupe Memorial MasterCard 2019, du Championnat mondial de hockey sur glace féminin de l'IIHF en 2020 et des Championnats du monde de canoë marathon de la FIC 2022.
- En 2019-2020, le M CCP entamera une approche pluriannuelle et progressive pour mettre en œuvre la *Stratégie événementielle*. Les principales activités comprennent la collaboration avec les communautés et les principaux intervenants, la création de

groupes d'intervenants clés pour favoriser la coordination, ainsi que poursuivre le travail pour offrir un calendrier événementiel à long terme qui soit diversifié et mette à profit les investissements actuels.

## Éléments de mesure

Afin de suivre l'évolution du secteur de la culture et du sport en Nouvelle-Écosse, le MCCP utilise deux outils de recherche pour obtenir des informations sur l'importance du secteur culturel, tant du point de vue économique que social.

Statistique Canada a créé deux outils conçus pour évaluer l'importance économique de la culture, c'est-à-dire le Compte satellite de la culture (CSC) et les Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC). Ce travail est financé par et pour les quatorze gouvernements de la Table fédérale-provinciale-territoriale sur la culture et le patrimoine (FPTCP), dont la Nouvelle-Écosse, ainsi que par d'autres partenaires du secteur culturel.

Le Compte satellite de la culture (CSC) et les Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) utilisent un cadre comptable qui permet d'obtenir des estimations relatives au PIB (produit intérieur brut), à la production et aux emplois dans le secteur de la culture et celui du sport, ainsi que de faire ressortir les tendances dans les arts, les industries culturelles, le patrimoine et le sport dans l'économie canadienne. Ces données économiques fiables permettent aux gouvernements, aux intervenants, aux organisations professionnelles et aux industries de comprendre et d'exprimer la valeur de ces secteurs par rapport au reste de l'économie. Elles sont mises à jour régulièrement et continueront d'être utilisées pour mesurer l'importance des secteurs de la culture et du sport au plan économique.

Les Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture (IPTC) ont montré qu'en 2016, l'apport de la culture et du sport au PIB avait été de 1,03 milliard de dollars, ce qui représentait 16 479 emplois.

Les exportations culturelles de la Nouvelle-Écosse, qui sont également très importantes, ont augmenté de 61 % de 2010 à 2016. Selon les données de Statistique Canada sur le commerce des produits de la culture et du sport, les exportations de produits culturels de la Nouvelle-Écosse en 2016 se sont chiffrées à 141,5 millions de dollars, soit 2 % de toutes les exportations de la province vers les marchés étrangers, qui comprennent les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe et la République populaire de Chine. En 2019-2020, la Nouvelle-Écosse continuera d'explorer les possibilités liées aux exportations culturelles, comme l'élaboration d'une stratégie ciblant la Chine et l'expansion sur le marché européen.

L'indice de la culture de la Nouvelle-Écosse a été mis au point pour mesurer les avantages sociaux de la culture dans la province. Il fournit des données sur la façon dont un échantillon représentatif de Néo-Écossais participe, connaît et apprécie la culture. L'indice de la culture mesure les six principaux domaines compris dans le Cadre canadien pour les statistiques culturelles (CCSC 2011). Le sondage sur la culture en Nouvelle-Écosse, qui a été conçu à partir de ces données, vise à mesurer la perception qu'ont les gens de la valeur de la culture au sens large. Le sondage a été réalisé en 2018 pour la seconde fois, non seulement pour mesurer la perception liée à la valeur de la culture, mais également la participation au secteur de la culture. Le sondage permet de déterminer l'importance des retombées sociales du secteur de la culture dans la province.

Selon une étude, 78 % des Néo-Écossais ont indiqué en 2016 que la culture contribuait à créer une identité communautaire.

Les conclusions de cette étude vont dans le sens du *Plan d'action pour la culture* et influenceront sur les futures orientations du gouvernement en matière de politiques et de programmes.

Les données obtenues grâce aux outils mentionnés plus haut servent à évaluer et à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Plan d'action pour la culture*. Les résultats, mesures et outils d'évaluation permettront d'établir des mesures précises et de déterminer quand les objectifs auront été atteints.

# AFFAIRES ACADIENNES ET FRANCOPHONIE

## Survol et mandat

L'Office des Affaires acadiennes et de la francophonie travaille avec les ministères, les organismes, les offices et les sociétés d'État pour les aider à offrir des services en français. En plus de faciliter la prestation de services en français, l'Office des Affaires acadiennes et de la francophonie fait la promotion de la culture et du patrimoine acadiens et francophones, appuie les initiatives et les projets de la communauté et souligne ses réalisations; il entretient de plus un dialogue continu avec la communauté acadienne et francophone, d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral.

## Principales initiatives et priorités pour 2019-2020

1. Soutenir le développement, la planification et la prestation de services en français. Fournir des fonds et des conseils pour multiplier les services en français et les faire connaître grâce à une offre active, des communications, des documents imprimés et électroniques ainsi qu'en augmentant la capacité de la fonction publique à offrir des services en français.
2. Consultation, engagement et sensibilisation de la communauté. Favoriser la participation de la communauté acadienne et francophone à l'élaboration des politiques gouvernementales en vue d'améliorer la prestation des services en français.
3. Soutenir des projets culturels dans la communauté acadienne et francophone.
4. S'associer à l'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse (OINE) pour le lancement du *Plan d'action pour favoriser l'immigration francophone* en 2019. Ce plan met l'accent sur l'engagement des intervenants, la promotion, l'attraction, la rétention et l'intégration des immigrants, la recherche ainsi que la mesure des progrès afin de favoriser l'immigration francophone dans la province et la rétention des immigrants francophones.
5. Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Promouvoir et soutenir les échanges et la coopération en français entre les organismes communautaires de la Nouvelle-Écosse et du Québec.

# Affaires afro-néo-écossaises

## Survol et mandat

Les Affaires afro-néo-écossaises travaillent avec le gouvernement et la communauté afro-néo-écossaise pour favoriser la compréhension culturelle et contribuer à la prestation de services répondant aux besoins uniques des Afro-Néo-Écossais. Elles sont le point de liaison avec la communauté, faisant la promotion des priorités de cette dernière tout en contribuant aux prises de décisions du gouvernement. Les Affaires afro-néo-écossaises favorisent des changements positifs au nom des Afro-Néo-Écossais. Elles travaillent également en partenariat avec les ministères, les organismes et d'autres organisations pour concevoir des solutions qui appuient le bien-être des Afro-Néo-Écossais.

## Principales initiatives et priorités pour 2019-2020

Les Affaires afro-néo-écossaises continueront à renforcer et à former des partenariats, ainsi qu'à collaborer avec des groupes et organisations communautaires, le MCCP et les ministères afin de promouvoir la compréhension des services ciblant les besoins uniques des Afro-Néo-Écossais et de contribuer à leur prestation. Ce travail sera accompli par la promotion de la créativité et de l'innovation à travers les initiatives suivantes :

1. Mettre en œuvre le plan d'action pour la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine *en Nouvelle-Écosse*. Former des partenariats et collaborer avec les ministères et la communauté afro-néo-écossaise pour réaliser les objectifs du plan.
2. Faire progresser le travail concernant l'initiative liée à la loi sur la clarification des titres fonciers (*Land Titles Clarification Act*). L'Office des affaires afro-néo-écossaises travaille en partenariat avec le ministère des Terres et des Forêts, le ministère de la Justice, Service Nouvelle-Écosse et le ministère des Affaires municipales pour traiter les problèmes de clarification des titres fonciers qui concernent les Afro-Néo-Écossais. Le gouvernement s'associe de plus à la Commission d'aide juridique de la Nouvelle-Écosse pour faciliter le travail juridique lié à cette initiative et sollicite les avis de cinq communautés (North Preston, East Preston, Cherry Brook, Lincolntonville et Sunnyville) visées par la loi sur la clarification des titres fonciers (*Land Titles Clarification Act*).
3. Améliorer l'accès aux possibilités de formation et de perfectionnement. Poursuivre le travail avec les partenaires gouvernementaux et communautaires pour faire progresser diverses initiatives, comme *Pathways to Shipbuilding* avec les chantiers navals d'Irving, l'éducation de la petite enfance comme option de carrière, ainsi que l'Agence de l'apprentissage de la Nouvelle-Écosse pour les métiers et l'apprentissage.
4. Aider les groupes et les organisations communautaires à développer et à maintenir leurs capacités, et relancer les partenariats d'action communautaire et les programmes d'engagement communautaire afro-néo-écossais.
5. Ouvrir des bureaux satellites dans les régions du sud-ouest et du nord-est de la Nouvelle-Écosse.

# Affaires gaéliques

## Survol et mandat

L'Office des affaires gaéliques travaille avec les ministères et les communautés pour favoriser la valorisation de la langue, de la culture et de l'identité gaéliques en Nouvelle-Écosse. Reconnaisant les contributions sociales et économiques de la langue et de la culture gaéliques à la province, son travail consiste à aider les Néo-Écossais à mieux comprendre, à apprendre et à découvrir la langue et la culture gaéliques tout en honorant et en reconnaissant les derniers détenteurs de la tradition gaélique de la Nouvelle-Écosse et en préservant leur savoir.

L'Office des affaires gaéliques fait appel à la collaboration pour renforcer la compréhension de la langue, de la culture, de l'identité et de l'histoire gaéliques, ainsi que pour favoriser le renforcement des capacités des groupes, organisations et institutions de la communauté gaélique.

## Principales initiatives et priorités pour 2019-2020

1. Collaborer avec le gouvernement et d'autres partenaires pour mettre à profit les initiatives suivantes : mois de la culture gaélique en Nouvelle-Écosse (mai), séances d'introduction aux Gaëls en Nouvelle-Écosse à l'intention des employés de la fonction publique, développement du réseau *Gaels in Government (GIG)*, mini documentaires comme *Bun is Bàrr: Intergenerational Learning in Gaelic Nova Scotia and Dòchas (Espoir)*.
2. Renforcer la sensibilisation interculturelle afin de définir une langue, une culture, une identité et des récits historiques communs chez les Mi'kmaq, les Acadiens et les Gaëls et les autres communautés identitaires de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de l'initiative MAGIC (Mi'kmaq, Gaels and Acadians in Inverness County).
3. Mettre en place des programmes axés sur la communauté : Bun is Bàrr (racine et branche), Daltachas (famille d'accueil), Na Gaisgich Òga (les jeunes héros) et Gàidhlig aig Baile (le gaélique dans la communauté).
4. Soutenir l'intégration de la langue, de l'histoire et de la culture gaéliques dans l'enseignement du primaire à la 12<sup>e</sup> année (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance) grâce au document *Gaelic Nova Scotia: A Resource Guide*.
5. Renforcer les partenariats en collaborant avec des groupes communautaires, les communautés interculturelles, des partenaires internationaux et des ministères afin de mieux faire connaître les programmes et les initiatives.

## Résumé financier

<b>Sommaire des dépenses du Ministère (en milliers de dollars)</b>			
	<b>Budget pour 2018-2019</b>	<b>Prévisions pour 2018- 2019</b>	<b>Budget pour 2019-2020</b>
<b><u>Programmes et services</u></b>			
Bureau du ministre et de la sous-ministre	802	538	<b>805</b>
Développement de la culture du patrimoine	19 291	23 666	<b>20 682</b>
Collectivités, sports et loisirs	22 102	21 669	<b>26 630</b>
Archives, musées et bibliothèques	35 004	35 188	<b>32 888</b>
Politiques et services généraux	4 352	4 484	<b>3 829</b>
Office des affaires acadiennes et de la francophonie	1 987	1 990	<b>1 991</b>
Affaires afro-néo-écossaises	1 953	1 685	<b>2 098</b>
Affaires gaéliques	419	444	<b>423</b>
Musée des beaux-arts de la Nouvelle-Écosse	2 136	2 136	<b>2 186</b>
Amortissement	---	---	<b>2 109</b>
<b>Total des dépenses du ministère</b>	<b>88 046</b>	<b>91 800</b>	<b>93 641</b>
<b>Recouvrements ordinaires</b>	<b>6 882</b>	<b>6 278</b>	<b>6 241</b>
<b><u>Personnel (nombre d'ETP)</u></b>			
<b>Postes financés par le Ministère</b>	<b>248,7</b>	<b>230,1</b>	<b>249</b>
<b><u>À noter :</u></b>			
Pour les recettes ordinaires, voir les prévisions budgétaires et le supplément au chapitre 2.			
Pour les immobilisations matérielles, voir les prévisions budgétaires et le supplément au chapitre 1.			

